



16 JUIL 2018

N° 10118

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur d'informer les lauréats du baccalauréat de la session de juillet 2018, candidats à une bourse d'études supérieures de cycle licence, qu'ils peuvent déposer une demande de bourses au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB).

Peuvent faire acte de candidature, les candidats âgés de 22 ans au plus au 31 décembre 2018 et ayant obtenu:

Pour les garçons :

- au moins 12/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour du baccalauréat (session de 2018) ;
- au moins 12/20 de moyenne générale pour les autres candidats de nationalité burkinabè admis au baccalauréat (session de 2018) dans un autre pays.

Pour les filles :

- au moins 11,5/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour du baccalauréat (session de 2018) ;
- au moins 11,5/20 de moyenne générale pour les autres candidates de nationalité burkinabè admises au baccalauréat (session de 2018) dans un autre pays.

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant ;
2. une fiche de candidature à retirer au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au **261 avenue de la Grande Chancellerie** ou à télécharger au www.ciopsb.bf ou au www.mess.gov.bf;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. un document précisant la situation matérielle des parents :
 - a) soit une copie de la dernière déclaration annuelle des revenus du père et de la mère de l'élève, certifiée par le service des impôts pour les non-salariés ;